

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 6038

présenté par

Mme Kéclard-Mondésir, M. Chassaigne, M. Wulfranc, M. Peu, M. Brotherson, Mme Lebon,
M. Nilor, M. Serville, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Dufrène, M. Dharréville, Mme Faucillon,
M. Jumel, M. Lecoq et M. Fabien Roussel

ARTICLE 58

Compléter l'alinéa 8 par les mots et la phrase suivante :

« Dans les six mois après la mise en œuvre de ces adaptations, celles-ci font l'objet d'un rapport au Parlement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La gestion de la zone littorale dite "des cinquante pas géométriques" implique des conséquences aussi bien économiques, sociales que territoriales, extrêmement délicates. Depuis plus de cinquante ans, tous les gouvernements ont tenté de clarifier cette situation sans y parvenir et parfois en la complexifiant. D'où l'urgence d'avancer avec parcimonie et connaissance de cause dans ce domaine, en procédant à des évaluations régulières.